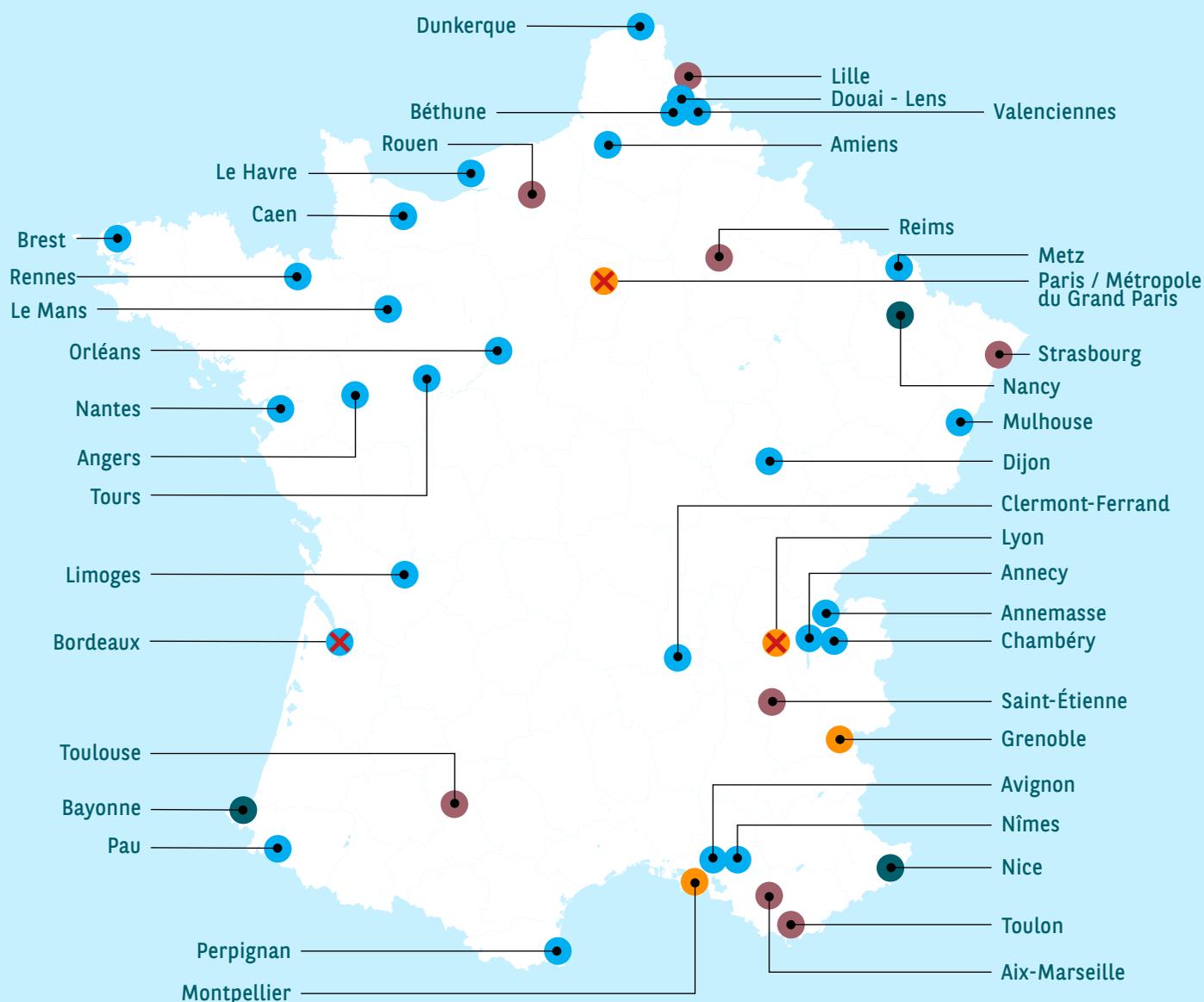


# RÈGLES DE CIRCULATION DANS LES GRANDES VILLES (AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025)



⊗ Surcoût au stationnement des véhicules polluants, ou « taxe SUV »

● Territoire de vigilance avec interdiction limitée aux véhicules utilitaires légers et poids lourds « non classés » (immatriculation datant de 1997 et antérieure) et/ou ayant obtenu une dérogation pour 2025

● Zone avec interdiction limitée aux **véhicules crit'Air 5** et aux véhicules utilitaires légers et poids lourds « non classés »

● Zone avec interdiction limitée aux **véhicules crit'Air 5 et 4**, et aux véhicules utilitaires légers et poids lourds « non classés »

● Zone avec interdiction limitée aux **véhicules crit'Air 5, 4 et 3** et aux véhicules utilitaires légers et poids lourds « non classés »

